

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

### **Arrêté du 21 décembre 2018 portant renouvellement de fonction dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé**

NOR : SSAN1830900A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.6141-7-2 et R.6152-51 ;

Vu la loi n° 86-33 modifiée du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2006-720 modifié du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;

Vu le décret n° 2006-721 du 21 juin 2006 relatif au classement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2006 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de conseiller général des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 2013 portant nomination de M. Xavier CHASTEL, ingénieur en chef des mines, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé à compter du 15 janvier 2013,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

M. Xavier CHASTEL, ingénieur en chef des mines, est maintenu en détachement dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé pour une durée de trois ans à compter du 15 janvier 2019.

#### Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 21 décembre 2018.

AGNÈS BUZYN